

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
QUATRE-VINGT-QUINZIÈME CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIÈME SÉANCE
DÉCISIONS

TENUE LE 13 AOÛT 2015

9 h

SALLE BERNARD LAMARRE
SIÈGE DE L'ORDRE

Membres du Comité exécutif :

M ^{me}	Kathy Baig, ing.	première vice-présidente
M.	Zaki Ghavitian, ing.	vice-président;
M.	Jean-François M. Proulx, ing.	vice-président;
M.	Roland Larochelle	administrateur nommé par l'OPO

Administrateurs :

M.	Paul Emile Barbeau, ing.	M ^{mes}	Sandra Gwozdz, ing.
M ^{me}	Anne Baril, ing.		Françoise Lange, ing.
MM	Robert Blanchette		Pascale Lapointe, ing.
	Eric Bordeleau, ing.		Sophie Larivière-Mantha, ing.
M ^{me}	Lise Casgrain (à compter de 10h)	MM	Alexandre Marcoux, ing.
MM	Mathieu Cléroux, ing.		Michel Noël, ing.
	Roger Dufresne, ing.		Gaston Plante, ing.
	Robert Fournier, ing.	M ^{me}	Louise Quesnel, ing.
		M.	Richard Talbot

ABSENCES

M^{me} Geneviève Brin, ing.
M. Vincent Ouellette, ing.

La Secrétaire de l'Ordre et
directrice des Affaires juridiques (intérim)

M^e Louise Jolicoeur, avocate, MBA, ASC

Secrétaire adjointe de l'Ordre

M^e Amélie Proulx, avocate, LL.M.

Directeur général

M. Chantal Michaud, ing.

PLAN DIRECTEUR TI- PLAN DE CONTINGENCE (R17)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE le démarrage des trois initiatives requises à l'acquisition éventuelle d'un nouveau Tableau des membres et nécessaires afin de préciser les évaluations, à savoir :

- Architecture globale ;
- Définition des processus cibles ;
- Étude de refonte du tableau des membres.

Au terme des échanges, la résolution ci-dessus consignée est adoptée à l'unanimité.

MANDAT DU COMITÉ D'IMPLANTATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CITI)

Attendu la proposition du comité sur la gouvernance :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE la création d'un Comité d'implantation des Technologies de l'information (« CITI ») incluant son fonctionnement, tel qu'apparaissant au document déposé ce jour et ce, avec les modifications requises par les membres du Conseil d'administration.

Au terme des échanges, la résolution ci-dessus consignée est adoptée à l'unanimité.

ANNEXE AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE : GUIDE PRATIQUE SUR LES DEVOIRS DES ADMINISTRATEURS ET LA DISSIDENCE

Considérant la recommandation du comité sur la gouvernance :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION MANDATE la Secrétaire de l'Ordre et directrice des Affaires juridiques d'ajouter cette annexe au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et de rendre le tout public.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2016 – DÉTERMINATION DE LA DATE
ET DU LIEU

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 103 du *Code des professions*, le Conseil d'administration fixe la date, l'heure et le lieu de l'Assemblée générale annuelle ;

ATTENDU QU'en 2011, il avait été décidé que l'Assemblée générale devait s'en tenir à la formule d'alternance suivante : Montréal, Montréal, Québec ;

ATTENDU QU'en conséquence, l'Assemblée générale 2016 devrait se tenir à Québec ;

ATTENDU QUE l'heure et l'endroit de l'Assemblée générale seront déterminés ultérieurement ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE que pour l'année 2016, l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre aura lieu à Québec le jeudi 16 juin 2016.

Au terme des échanges, la résolution ci-dessus consignée est adoptée à l'unanimité.